



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question écrite n° 69941

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur l'accouchement à domicile. En effet, la loi autorise l'accouchement à domicile ; cependant aucune assurance ne couvre ce risque. Aussi, au regard de cette incohérence dans la loi, il lui serait agréable, d'une part, de connaître la position du Gouvernement et, d'autre part, quelles solutions il compte mettre en place afin de rendre la loi cohérente.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69941

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1038

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)